

Menaces de licenciement à l'APBnF !

En novembre dernier, à l'occasion de sa demande de subvention pour l'exercice 2012 au MCC, le Président de l'APBnF annonçait avoir réussi à dégager un fond de roulement de 40 000 € grâce « à des économies importantes sur les dépenses de personnel ». Quand, lors de la réunion du CNAS (Comité national d'Action Sociale), où doit être étudié les demandes de subvention, le syndicat SUD demande si les droits des salariés de l'APBnF ont été respectés, on leur répond que ceux-ci ont obtenu une (énigmatique) revalorisation de carrière.

Comment l'association a-t-elle réussi ce tour de passe-passe, faire des économies sur le personnel tout en revalorisant les carrières?

En fait, la réalité des salariés de l'association est tout autre :

Certains professeurs voient aujourd'hui leur poste menacé, les cours ayant été désertés par les adhérents du fait de la brutalité de la mise en place de nouveaux tarifs en 2012 (167 % de hausse !) sans concertation et communication préalable, mettant les salariés, les professeurs et les adhérents devant le fait accompli. Lors de l'AG extraordinaire du 14 novembre 2011, le président s'était plaint du « système actuel de professeurs engagés en CDI » qui « ne rend pas l'association maîtresse de ses choix ». L'APBnF aurait voulu créer les conditions d'un licenciement économique, elle n'aurait pas fait mieux !!

Les salariés permanents de l'APBnF subissent depuis 2007 une baisse de ses effectifs (de 11 à 8 salariés) accentuée par un congé maternité non remplacé qui porte à l'heure actuelle le nombre de salariés à plein temps à 7 pour une charge de travail équivalente. Parallèlement, une réorganisation interne, dont la mise en place fut truffée d'irrégularités, qui voit un bouleversement des contrats de travail et des intitulés, et des missions tirées vers le bas, est imposée au personnel à grand renfort d'intimidation, d'autoritarisme et d'une remise en cause du droit syndical.

En exemple, en février dernier, une salariée, **déléguée syndicale CFDT**, qui avait exprimé son désaccord sur le schéma de réorganisation, a reçu chez elle, alors qu'elle était en arrêt maladie, une menace de licenciement pour une soi-disant faute, sans commune mesure avec la gravité de la sanction. Pire, le matin même de son retour d'arrêt maladie, elle se voit remettre une autre lettre, signée par la Directrice de l'APBnF, où celle-ci lui reproche la mauvaise gestion de ses tâches qui lui sont aussitôt retirées, et ce, sans convocation préalable, sans que celle-ci puisse contester les faits évoqués, et sans la présence du Délégué du Personnel !

Ainsi, menaces de licenciement sur les professeurs et les salariés, dégradation des conditions de travail, remise en cause du droit syndical, grave dérive du pouvoir hiérarchique, voilà comment l'APBnF dégage son fond de roulement de 40 000 € sur le dos du personnel et compte « attendre un peu plus sereinement » (dixit le Président) la baisse de la subvention (d'au moins 5000 €) en 2012 versé par la BnF !

Nous ne pouvons pas accepter cette situation !

C'est pour cela que nous demandons aux dirigeants de l'APBnF:

- **une réévaluation à la baisse du prix des cours individuels afin de pérenniser les emplois de nos collègues professeurs et que celui-ci intègre à l'instar des autres forfaits les mêmes dispositions (intégration FFT espaces, shiatsu).**
- **que toutes les charges pesant sur notre collègue déléguée syndicale soient levées et que celle-ci retrouve entièrement ses tâches**
- **que cessent toutes les tentatives d'intimidation et les dérives du pouvoir hiérarchique à l'encontre des salariés**

Mais aussi nous demandons que la BnF donne les moyens à l'association d'effectuer sa mission, sur Richelieu et sur Tolbiac, en termes d'effectifs et de subvention.

Paris le 6 mars 2012

SUD CULTURE – CDFT SNAPAC